I.2. Analyse du site dans le contexte paysager

I.2.1. Analyse du site dans le contexte paysager éloigné

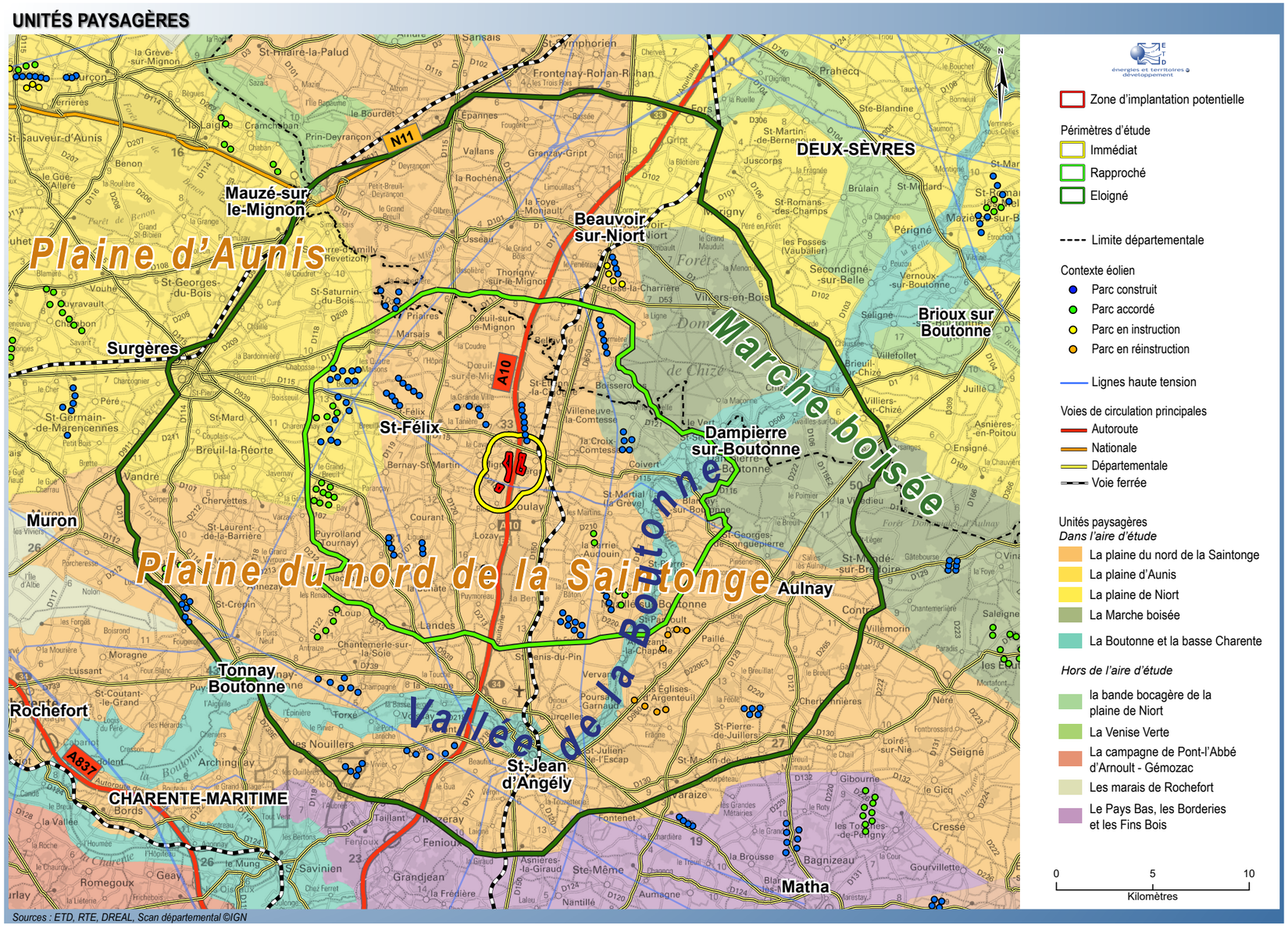

Carte 21. Unités paysagères

Définition
Une unité paysagère est définie comme une portion de territoire présentant une homogénéité dans l'agencement des éléments qui la composent (relief, végétation, hydrographie, bâti) donnant lieu à une ambiance spécifique et à la définition d'une identité paysagère.

Unités paysagères

Les unités paysagères sont définies et décrites par **l'atlas des paysages de Poitou-Charentes**. Les unités du périmètre éloigné sont localisées sur la carte ci-contre.

- Le **périmètre immédiat** est compris dans l'unité de la **plaine du Nord de Saintonge** elle-même comprise dans l'ensemble des plaines de l'ouest.

- La plaine du Nord de Saintonge ocupe la majorité du périmètre rapproché. A l'ouest on observe une transition avec la plaine d'Aunis. Au sud-est le périmètre rapproché est traversé par l'unité de la vallée de la Boutonne. La Marche boisée délimite la plaine au nord-est.

- Le périmètre éloigné reprend, selon le schéma du périmètre rapproché, les mêmes unités paysagères avec une transition de la plaine du Nord de la Saintonge avec la plaine de Niort au nord-est.

Les unités paysagères sont présentées ci-après avec leurs caractéristiques topographiques, d'occupation du sol, d'implantation de l'habitat et d'infrastructures de communication, d'organisation des vues et leurs tendances d'évolution. Le contexte paysager proche est décrit dans une partie spécifique.
Les illustrations sont localisées sur la carte page suivante.
Les thématiques relatives aux éléments patrimoniaux et touristiques sont traitées dans des parties spécifiques.

NB1 : Dans les pages suivantes, la description des unités paysagères s'appuie sur l'atlas des paysages.
NB2 : D'autres illustrations sont comprises dans les parties relatives aux périmètres rapproché et immédiat ainsi que celles relatives au patrimoine et au tourisme.

LOCALISATION DES ILLUSTRATIONS DANS LE PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ

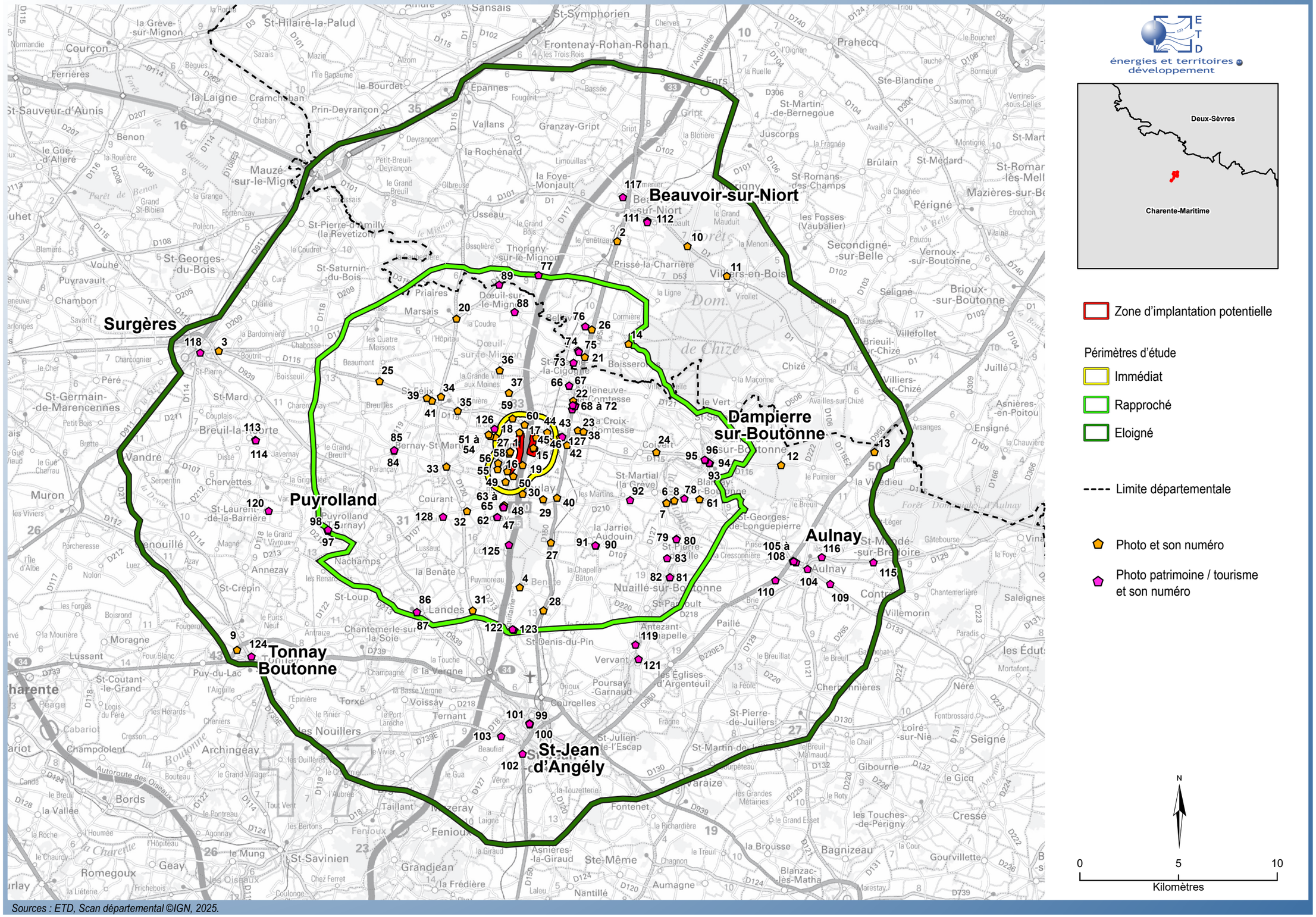

Sources : ETD, Scan départemental ©IGN, 2025.

Carte 22. Localisation des illustrations dans le périmètre éloigné

Unité de la plaine Nord de la Saintonge et de la plaine d'Aunis



2.Vue vers l'est depuis la RD650 au sud de Beauvoir-sur-Niort.

Localisation

La plaine Nord de la Saintonge occupe la majorité de l'aire d'étude. Elle est délimitée à l'est par l'unité de la Marche boisée. Elle s'étend au sud et au sud-est hors du périmètre éloigné, en étant traversée par la vallée de la Boutonne à Saint-Jean-d'Angély. A l'ouest une transition paysagère se fait avec l'unité de la plaine d'Aunis (Surgères) et au nord-est avec la plaine de Niort. Elle s'étend au nord hors du périmètre éloigné jusqu'à Niort, délimitée au nord-ouest par le Marais Poitevin aussi nommé Venise verte.

Type de paysage et enjeu de l'unité

Cette unité fait partie des paysages de plaine. Elle fait globalement l'objet d'une faible reconnaissance sociale. Son enjeu est globalement faible.
Ce paysage présente des capacités d'accueil de parcs éoliens avec des enjeux locaux (éléments patrimoniaux, présence de haies créant un paysage plus fermé et d'échelle plus fine dans les secteurs de vallons) et des enjeux sur le thème des effets cumulés éoliens (répartition des parcs autour des bourgs etc).



3.Vue vers l'est sur la RD115 à la sortie est de Surgères



4.Paysage de la plaine Nord de la Saintonge. Vue vers le sud depuis le panorama d'Essouvert



5.Vue vers le sud-ouest sur les marais de la Trézence depuis l'église de Puyrolland (église dans le dos de l'observateur).

Caractéristiques paysagères de l'unité

Topographie aux ondulations souples, grandes parcelles agricoles (cultures de céréalières et d'oléagineux, maïs) ponctuées de bosquets épars et de haies (haies le long d'un ruisseau ou d'un chemin par exemple, haies ponctuelles vestiges d'un ancien maillage bocager), habitat groupé en bourgs et hameaux caractérisent les paysages de plaines de l'aire d'étude.
Dans la plaine d'Aunis, le relief est plus aplani par rapport à la plaine Nord de la Saintonge présentant des vallonnements. Les vallons sont peu encaissés, sauf au sud-ouest où les marais de la Trézence se présentent en creux, encadrés par des versants. Ils s'observent depuis le panorama de l'église de Puyrolland qui les domine.

Des vues lointaines s'organisent dans la plaine. Les vues sont découpées en plusieurs plans par les fines ondulations topographiques et la végétation arborée (haies, bosquets, vallons boisés). La profondeur de champ est variable. Les vues peuvent être très lointaines ou plus courtes en étant cadrées par un horizon boisé. Des vues cloisonnées s'observent si les bosquets ou haies sont en premier plan. Depuis les routes encadrées de haies hautes, les vues sont axées sur la route, fermées sur le paysage de la plaine.
Dans les vues dégagées, les étendues cultivées contrastent avec les couleurs des boisements et haies éparses. Les limites des parcelles sont le plus souvent non soulignées par des haies. La lecture du parcellaire se fait par les différentes cultures.

L'habitat est groupé tout en étant dispersé dans l'espace rural. Les bourgs et hameaux se lisent en points de repère. Ils sont souvent accompagnés de murets ou de haies. Le bâti traditionnel est construit en pierre calcaire et couvert en tuile. Saint-Jean-d'Angély et Surgères sont les bourgs principaux de l'aire d'étude (environ 7 000 habitants).
Au nord l'habitat se développe autour des bourgs sous la pression de Niort (bassin d'emploi et d'activités).
La plaine est traversée par plusieurs axes de communication majeurs, dans une orientation nord/sud avec la RN150 et l'autoroute A10 reliant Niort à Saint-Jean-d'Angély et dans un axe nord-ouest / sud-est avec la RD911 entre Niort et Surgères. Les routes principales ont un tracé rectiligne, reliant facilement les bourgs principaux.

Plusieurs parcs éoliens sont présents dans cette unité paysagère. Lignes électriques haute tension, silos agricoles, châteaux d'eau et éoliennes apportent une dimension verticale dans ce paysage relativement plan et se lisent dans les vues lointaines.

Les vallons, en creux dans la plaine, se lisent dans le paysage comme des cordons boisés. Les vues y sont plus courtes, conditionnées par la végétation (haies, bois) même si ces vallons sont très peu encaissés.
A l'est, le massif forestier de Chizé et d'Aulnay (unité de la Marche boisée) se dessine en arrière-plan.

Rapport au site étudié

Le site étudié est compris dans cette unité.
Dans le périmètre éloigné, il se lit dans les vues ouvertes sur la plaine, en plan intermédiaire dans les vues portant au lointain, ou dans l'arrière-plan dans le cas de vues plus courtes. Il se regroupe au sud du parc éolien existant de Villeneuve Vergné. Il n'induit par conséquent pas de nouveau site éolien mais vient en prolongement de ce parc de Villeneuve Vergné. Dans le périmètre éloigné, il se lit en arrière-plan des autres parcs de la plaine.
Dans les secteurs de vallons ou les secteurs boisés de la plaine, le relief et/ou la végétation ajoutés à la distance limitent fortement la perception du site dans le périmètre éloigné.

Dans le périmètre éloigné, la sensibilité est faible à très faible depuis la plaine, très faible à nulle dans les vallons et secteurs boisés.

Unité de la vallée de la Boutonne



6.La Boutonne près de Blanzay-sur-Boutonnne

Localisation

La vallée de la Boutonne parcourt l'est du périmètre rapproché dans un axe nord/sud puis traverse le sud du périmètre éloigné dans un axe est/ouest. Elle se poursuit vers l'ouest pour rejoindre la Charente à l'ouest de Tonnay-Boutonne.

Type de paysage et enjeu de l'unité

Cette unité fait partie des paysages de vallées. Elle fait l'objet d'une reconnaissance sociale. Son enjeu est modéré à fort. Elle abrite la ville de Saint-Jean-d'Angély.
La vallée est identifiée à l'échelle régionale pour son intérêt paysager. Les enjeux relatifs à l'éolien résident dans le rapport d'échelles, l'emprise des parcs éoliens dans les paysages intimistes de vallées.



7.Paysage cloisonné dans la vallée de la Boutonne sur la RD127 près de Blanzay-sur-Boutonnne



8.Vue cadrée par la végétation dans la vallée de la Boutonne. Vue vers l'ouest sur la RD127 près de Blanzay-sur-Boutonnne

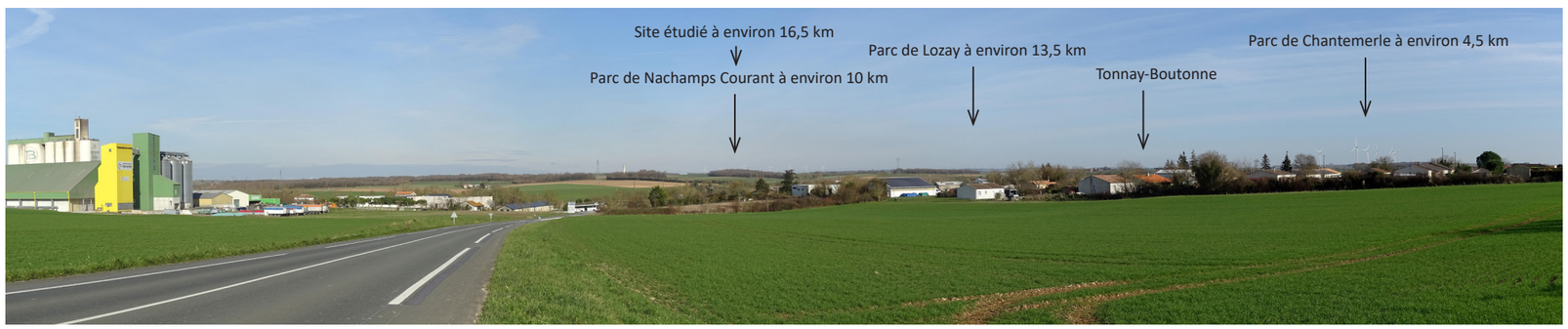

9.Vue ouverte à proximité de Tonnay-Boutonne au nord de la vallée de la Boutonne sur la route principale RD739. Vue vers le nord-est.

Caractéristiques paysagères de l'unité

La vallée de la Boutonne présente un relief assez doux, elle est peu encaissée par rapport à la plaine. Cependant la topographie quasi plane des alentours permet de la distinguer.

Le fond de la vallée est caractérisé par une mosaïque de boisements, prairies et cultures qui créent des ambiances contrastant avec celles de la plaine. La vallée est en particulier très boisée dans l'est du périmètre éloigné entre Dampierre-sur-Boutonne et Saint-Jean-d'Angély. Elle s'évase dans le sud-ouest du périmètre éloigné près de Tonnay-Boutonne avec des marais rejoignant ceux de la Charente.

Les vues sont par conséquent fermées dans le fond de vallée et s'ouvrent à la jonction avec la plaine agricole. Depuis la plaine, elle se lit comme un ensemble boisé. Elle structure alors le paysage.

Les bourgs se sont implantés de part et d'autre de la rivière dans le fond de vallée lorsqu'il le permet (largeur, secteur moins sujet aux inondations) ou sur les versants.
La vallée de la Boutonne compte les bourgs reconnus de Dampierre-sur-Boutonne (château) et de Saint-Jean-d'Angély (patrimoine dont abbaye Unesco). S'ajoute un maillage de petits bourgs sur son tracé. Cet habitat est desservi par des routes locales. Aucune route n'emprunte le fond de la vallée mais la traverse ou suit son tracé en recul de la rivière. Les perceptions du cours d'eau sont rares et s'organisent alors depuis les points de franchissement.
Les routes principales suivent aussi son tracé, dans la plaine en recul de la vallée : la RD950 entre Aulnay et Saint-Jean-d'Angély et la RD739 entre Saint-Jean-d'Angély et Tonnay-Boutonne.

Rapport au site étudié

Le site est éloigné de la vallée de la Boutonne (> 6 km).
Les vues sont globalement fermées dans le fond de vallée. Par conséquent le site n'est globalement pas visible depuis le fond de la vallée. Des vues ponctuelles du site sont possibles, avec lecture du site dans une faible emprise dans l'arrière-plan et avec les autres parcs éoliens de la plaine.

Le site se lit dans les vues plus ouvertes depuis la plaine aux abords de la vallée. Il s'inscrit alors dans les vues d'ensemble sur la plaine avec les autres parcs éoliens.
Depuis la ville de Saint-Jean-d'Angély dans la vallée, le site n'est pas visible sous l'influence de la distance d'environ 12 km et du relief, sauf depuis le panorama des tours clochers de l'abbaye (cf. paragraphe relatif au patrimoine).

La sensibilité est très faible à nulle depuis la vallée de la Boutonne.

Unité de la Marche boisée



10.Forêt de Chizé



12.Vue cadrée dans les boisements. Vue depuis la RD115.

Localisation

L'unité de la Marche boisée occupe l'est du périmètre éloigné, et s'étend au-delà. Elle est traversée par la vallée de la Boutonne. Elle sépare la plaine Nord de la Saintonge de la plaine de Niort au nord-est.

Type de paysage et enjeu de l'unité

Cette unité fait partie des paysages boisés. Elle fait l'objet d'une reconnaissance sociale, lié à sa fréquentation pour un usage de loisirs (randonnée) et la présence de deux parcs animaliers : Zoodyssée (zoo d'animaux d'Europe) et l'asinerie du Beaudet du Poitou (centre d'interprétation sur le baudet du Poitou). Son enjeu est modéré. Les enjeux relatifs à l'éolien résident dans la création du motif éolien dans ces paysages forestiers.

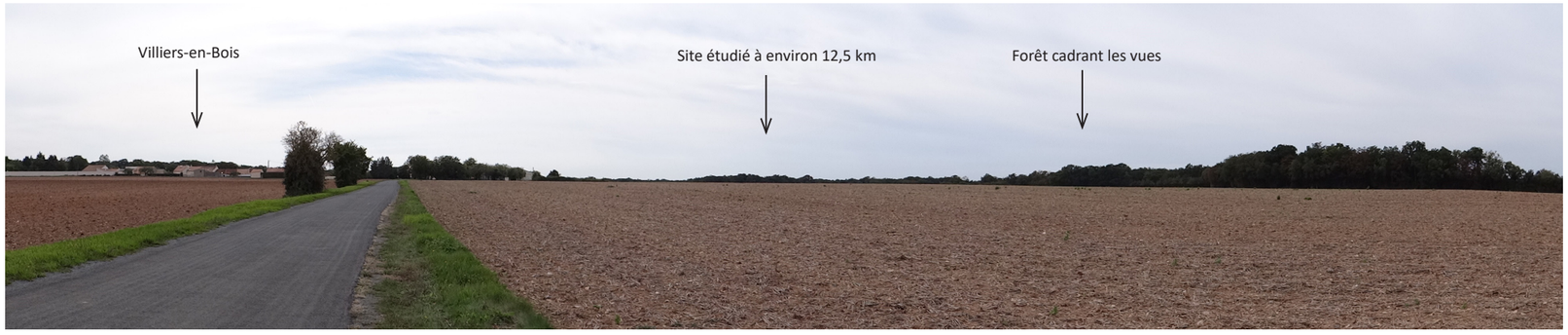

11.Vue vers le sud et l'ouest depuis la clairière de Villiers-en-Bois



13.Vue vers le sud-ouest depuis le GR655 à proximité de la RD950 au nord de la Villedieu

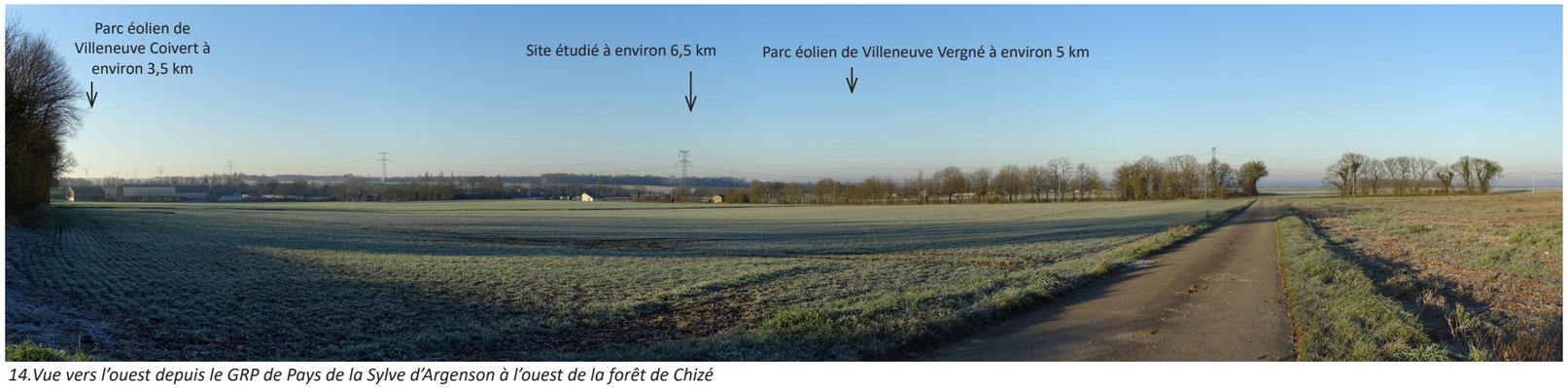

14.Vue vers l'ouest depuis le GRP de Pays de la Sylve d'Argenson à l'ouest de la forêt de Chizé

Caractéristiques paysagères de l'unité

La forêt de Chizé occupe quasi exclusivement le nord de l'unité, au nord de la vallée de la Boutonne. Au sud de la vallée, des espaces agricoles s'intercalent entre les massifs boisés. Le relief augmente progressivement en allant vers le sud-est.

Ces paysages forestiers contrastent avec les paysages agricoles et ouverts des plaines alentours. Ambiance forestière avec nombreuses allées et pistes, omniprésence de l'arbre, vues cloisonnées, espaces de clairières, habitat rare caractérisent ce secteur.

Les vues sont toujours délimitées par les bois. Elles sont courtes et cloisonnées dans les forêts, cadrées par l'arrière-plan boisé dans les espaces agricoles. En bordure ouest de la forêt de Chizé, les vues s'ouvrent vers l'ouest ou le sud et dominent alors la plaine Nord de la Saintonge. C'est le cas du panorama du moulin de Rimbault près de Beauvoir-sur-Niort.

L'unité est peu habitée. Villiers-en-Bois est le seul bourg dans la forêt de Chizé et correspond au lieu d'accueil du parc animalier Zoodyssée. La RD1 et la RD53 traversent cette forêt. Les autres bourgs sont regroupés dans la vallée de la Boutonne, avec Chizé à l'interface de la forêt et de la vallée.
Le sud-est du périmètre éloigné, moins boisé, compte quelques hameaux et le bourg de La Villedieu dans les espaces agricoles, et est traversé par la route principale RD950 desservant Aulnay et Saint-Jean-d'Angély.

Rapport au site étudié

Le site est éloigné de la forêt de Chizé d'environ 7 km, et d'environ 10 km du secteur boisé et agricole au sud de la vallée de la Boutonne.

Les vues en direction du site étudié sont fermées par les boisements au sein de l'unité de la Marche boisée. Des vues ponctuelles du site sont possibles depuis les espaces agricoles du sud-est du périmètre éloigné, avec lecture du site dans une faible emprise en arrière-plan des bois (distance > 10 km).

La sensibilité est nulle, ponctuellement très faible depuis l'unité de la Marche boisée.

En limite ouest de la forêt de Chizé, le site est compris dans les vues ouvertes sur la plaine avec les autres parcs éoliens.

Evolution du paysage et scénario de référence

CASSINI

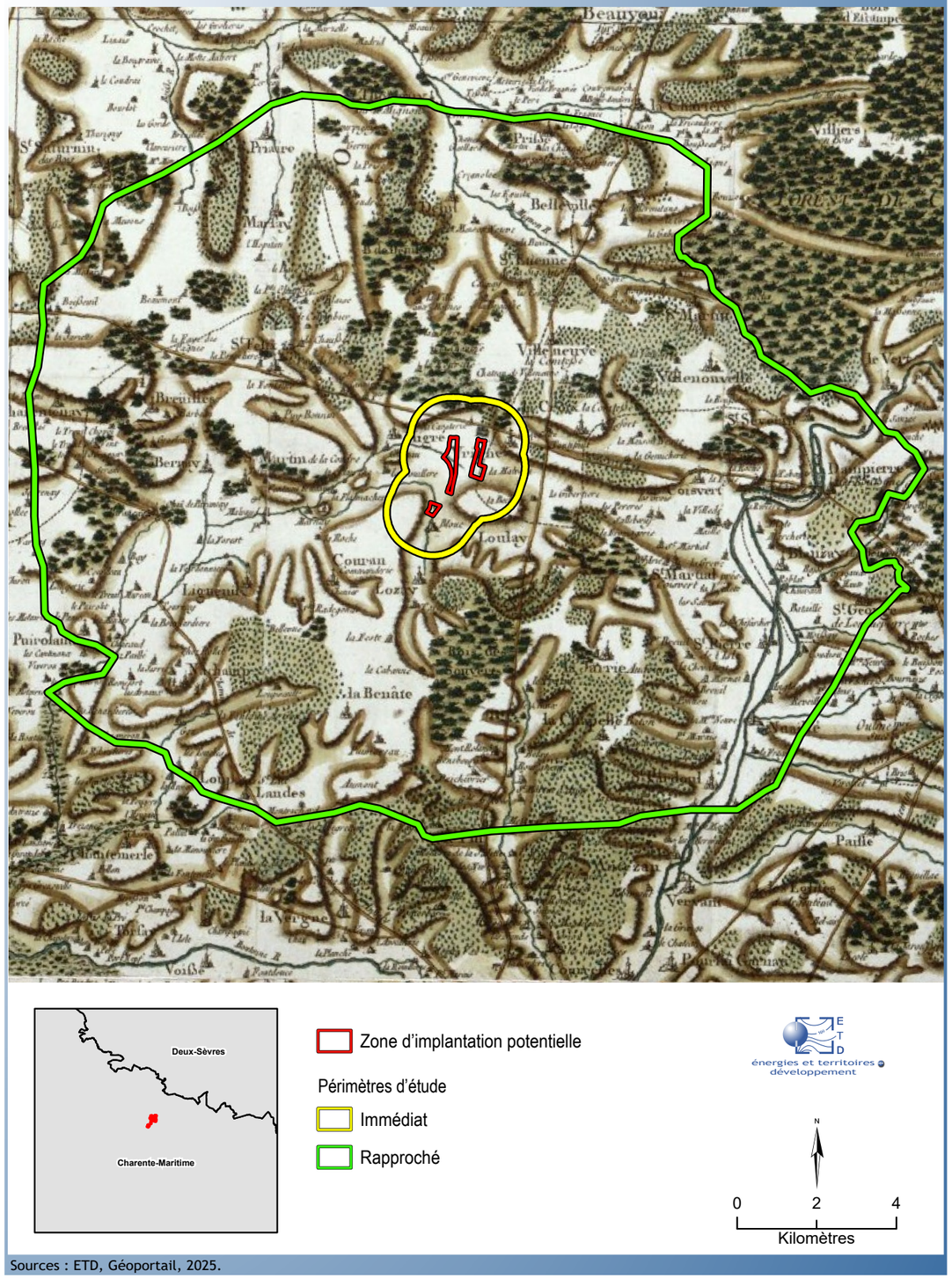

Sources : ETD, Géoportail, 2025.

Carte 23. Carte de Cassini

Sur la carte de Cassini (18ème siècle), on retrouve l'implantation des boisements les plus importants (forêt de Chizé, bois d'Essouvert) et la présence de bois dispersés dans la plaine. L'axe nord/sud entre Niort et Saint-Jean-d'Angély correspondant aujourd'hui à la route RD650 existe déjà sur cette carte du 18ème siècle.

L'état initial du volet paysager représente le scénario de référence au sens du Code de l'Environnement (cf. art. R122-5 II-3° du Code de l'Environnement). A l'échelle du périmètre éloigné, en l'absence de création du parc éolien, l'évolution du paysage est soumise à plusieurs facteurs (source : Atlas des paysages) dont :

- L'évolution de l'agriculture.
Les trames parcellaires s'agrandissent sous l'influence de la mécanisation (grandes cultures). Des bâtiments agricoles, traditionnellement bâtis dans les bourgs, sont construits en dehors des bourgs. Les prairies se raréfient au profit des cultures.
Les structures arborées autour des bourgs sont aussi en régression. L'enjeu est de préserver les structures végétales (haies, bois) et les ceintures végétales autour des villages.

- Une disparition des zones naturelles humides dans les vallons, par leur mise en culture.

- Les structures forestières se maintiennent avec la présence de boisements et de grands massifs forestiers.

- La pression urbaine.
L'habitat se développe dans et à proximité des bourgs principaux du périmètre d'étude éloigné. Le cœur de l'aire d'étude est éloigné des grandes villes, le développement urbain est par conséquent resté modéré. Des maisons contemporaines se sont implantées en périphérie des villages modifiant les transitions entre les espaces bâtis et les espaces agricoles. Un enjeu de revalorisation des centres bourgs est souligné (espaces publics, présence du végétal, bâti traditionnel...).

- Le **développement d'infrastructures de communication**.
Les routes ont été modernisées, notamment avec la création de l'autoroute A10.

- Les évènements climatiques (tempêtes, inondations...).
Le réchauffement climatique est un facteur d'évolution des paysages (pratiques agricoles, vulnérabilité des végétaux, adaptation de l'habitat...).

- La création de sites de production d'énergies renouvelables participe à l'évolution des paysages avec la création de nouveau paysage contemporain. Plusieurs parcs éoliens sont en exploitation, ou accordés, et d'autres sont en étude. Un enjeu de saturation et de répartition des parcs est noté à l'échelle régionale.

Deux photographies aériennes, l'une contemporaine et la seconde des années 1950 présentées ci-après illustrent l'évolution du paysage depuis les années 1950. Le site était déjà agricole avec cependant un parcellaire beaucoup plus fin et un réseau de haies entre les parcelles. Ces photographies illustrent clairement l'agrandissement et le regroupement des parcelles agricoles associé à la disparition de haies dans la plaine. Des bosquets apparaissent entre 1950 et aujourd'hui. L'autre évolution notable est la construction de l'autoroute A10. L'emprise bâtie du bourg de Vergné a peu évolué, avec quelques maisons ou bâtiments en extension au nord et au sud.



Carte 24. Photographies aériennes du site entre 1950 et aujourd'hui

I.2. Analyse du site dans le contexte paysager

I.2.1. Analyse du site dans le contexte paysager éloigné - Synthèse

Le tableau et les cartes synthétisent les données de l'état initial sur le contexte paysager dans le périmètre éloigné.

Unité paysagère	**Type de paysage**	**Périmètre d'étude**	**Enjeu de l'unité** (indépendant du site étudié)	**Sensibilité de l'unité vis-à-vis du site étudié dans le périmètre éloigné**
Plaine du Nord de la Saintonge et plaine d'Aunis	Plaine	Immédiat, rapproché et éloigné	**Faible pour les plaines, modéré pour les vallons. Enjeu effets cumulés éoliens modéré à fort selon la densité éolienne déjà existante.** **Enjeux patrimoniaux localement, notamment avec l'église romane d'Aulnay.** Plaines aux ondulations topographiques amples, paysage agricole de grandes cultures ponctués de bois et de haies, avec petits bourgs et hameaux dispersés dans l'espace rural. Paysage éolien existant.	Vues lointaines à proches du site. **Dans le périmètre éloigné, sensibilité faible à très faible depuis les plaines en s'éloignant.** Site dans le paysage éolien de la plaine, regroupé avec le parc de Villeneuve Vergné, avec une emprise visuelle réduite en vue lointaine à très lointaine. Sensibilité nulle dans les centres bourgs et les secteurs visuellement isolés par les bois et/ou le relief.
Vallée de la Boutonne	Vallée	Rapproché et éloigné	**Modéré à fort** Paysage de vallée avec reconnaissance sociale. Vallée arborée à l'est, plus évasée et agricole au sud. **Enjeux patrimoniaux localement,** vallée regroupant des sites patrimoniaux dont **Saint-Jean-d'Angély.**	**Sensibilité très faible à nulle** sous l'influence du relief, de la végétation et de la distance **depuis le fond de vallée.** **Vues majoritairement fermées depuis le fond de vallée** (site non visible ou de faible emprise visuelle). Sensibilité nulle depuis Saint-Jean-d'Angély dans le fond de la vallée à environ 12 km.
Marche boisée	Massif forestier	Rapproché et éloigné	**Modéré** Paysage mêlant forêts et espaces agricoles Paysage reconnu, usage de loisirs. Forêt de Chizé, asinerie du baudet du Poitou.	**Sensibilité globalement nulle** sous l'influence de la végétation et de la distance de plus de 10 km (site non visible). **Sensibilité ponctuellement très faible** dans le cas de vues lointaines du site en arrière-plan du front boisé (site de faible emprise visuelle).

Tableau 3. Synthèse des enjeux et des sensibilités des unités paysagères dans le périmètre d'étude

SYNTHÈSE DU CONTEXTE PAYSAGER ÉLOIGNÉ

Plaine à la topographie souple, plaine agricole de grandes cultures avec bois et haies, hameaux et bourgs dispersés, paysage éolien. Enjeux effets cumulés éoliens entre les parcs. Site regroupé et dans le prolongement sud du parc de Villeneuve Vergné près de l'autoroute A10.

Sensibilité faible à très faible dans le périmètre éloigné dans la plaine du Nord de la Saintonge et la plaine d'Aunis.

Front boisé au nord-est et à l'est dessiné par la Marche boisée isolant visuellement la plaine de Niort de la plaine du Nord de la Saintonge.

Sensibilité nulle dans ce paysage boisé, ponctuellement très faible dans le cas de vues lointaines du site avec les autres parcs éoliens de la plaine.

Vallée de la Boutonne, vallée structurant le paysage de la plaine à l'est et au sud. Paysage de vallée boisée à l'est. Vallée plus évasée et agricole au sud. Vallée habitée. Bourg principal de Saint-Jean-d'Angély au sud.

Sensibilité très faible à nulle dans le fond de vallée.

Plaine d'Aunis
Surgères
Plaine du nord de la Saintonge
Marche boisée
Vallée de la Boutonne
DEUX-SÈVRES
CHARENTE-MARITIME
Beauvoir sur-Niort
Moulin de Rimbault
St-Félix
Dampierre sur-Boutonne
Aulnay
Puyrolland
Tonnay Boutonne
St-Jean-d'Angély
A10

Zone d'implantation potentielle

Périmètres d'étude
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné
- Limite départementale

Enjeux paysagers
- Paysage de la vallée de la Boutonne
- Données du SRE Poitou-Charentes : Espaces culturels emblématiques
- PNR du Marais Poitevin (paysage du marais hors du périmètre éloigné)
- Panorama
- Site Unesco au titre du Chemin de St-Jacques-de-Compostelle

Enjeu effets cumulés éoliens dans la plaine
- Parc construit
- Parc accordé
- Parc en instruction
- Parc en instruction

Voies de circulation principales
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Voie ferrée

Maillage de réseau hydrographique dans la plaine donnant lieu aux ondulations du relief

Unités paysagères
Dans l'aire d'étude
- La plaine du nord de la Saintonge
- La plaine d'Aunis
- La plaine de Niort
- La Marche boisée
- La Boutonne

Hors de l'aire d'étude
- la bande bocagère de la plaine de Niort
- La Venise Verte
- La campagne de Pont-l'Abbé d'Arnoult - Gémozac
- Les marais de Rochefort
- Le Pays Bas, les Borderies et les Fins Bois

N
0 5 10
Kilomètres

Sources : ETD, RTE, SRE, DREAL, Scan départemental ©IGN

Carte 25. Synthèse du contexte paysager éloigné

I.2. Analyse du site dans le contexte paysager

I.2.2. Analyse du site dans le contexte paysager rapproché et immédiat

Organisation paysagère dans les périmètres rapproché et immédiat

Le périmètre rapproché s'étend dans la plaine, avec la vallée de la Boutonne à l'est. On y retrouve les grandes caractéristiques de ces deux unités paysagères décrites dans le paysage éloigné. La vallée de la Boutonne est signalée pour son intérêt paysager et patrimonial.

CONTEXTE PAYSAGER RAPPROCHÉ

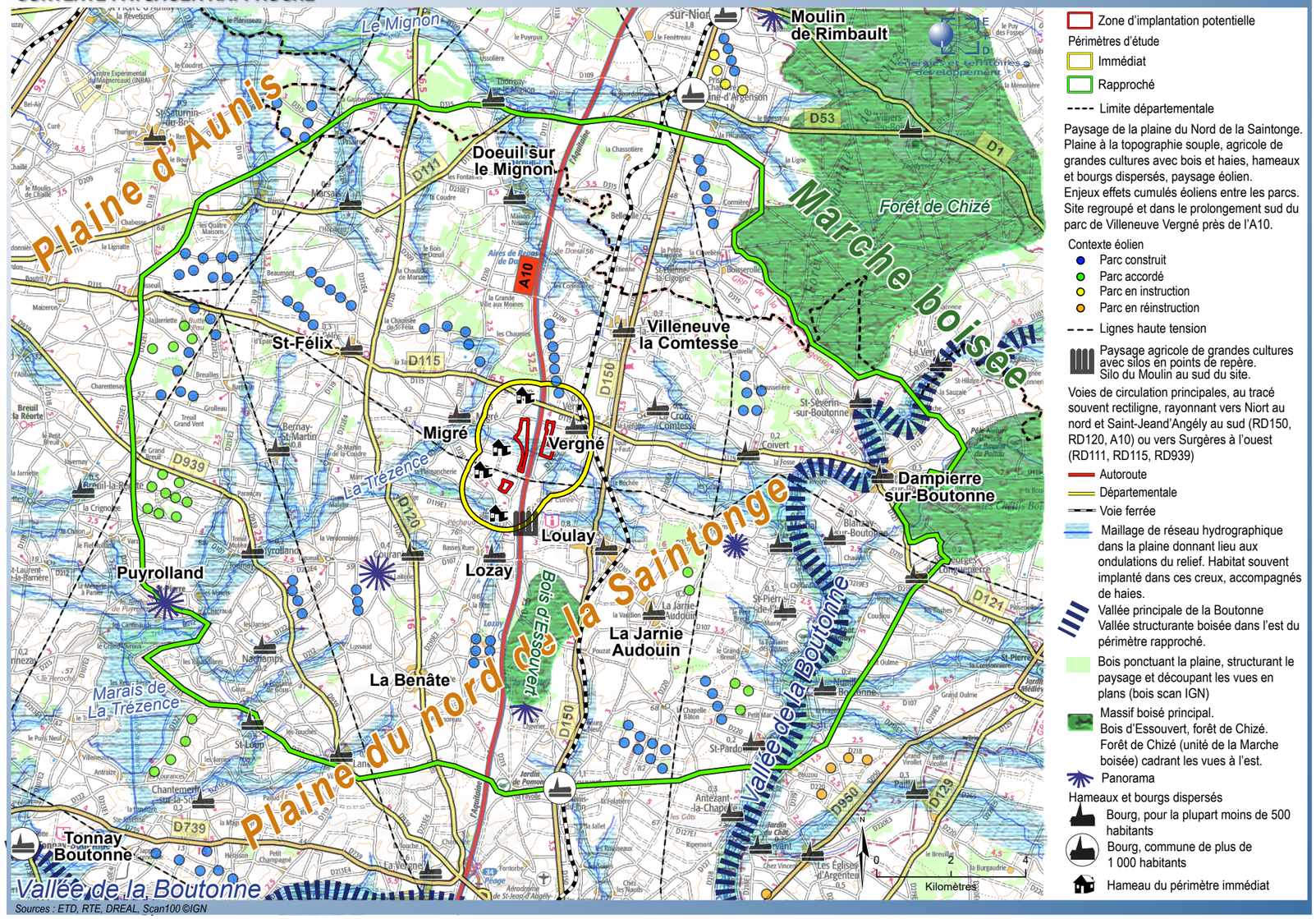

Carte 26. Contexte paysager rapproché

Une orientation nord/sud se lit par les ondulations du relief, la répartition des boisements, la présence du front boisé de la forêt de Chizé et par la vallée de la Boutonne. Cet axe est repris par les aménagements reliant Niort et Saint-Jean-d'Angély : la RD650, l'autoroute A10, la RD120, la voie ferrée, ainsi que des lignes à haute-tension. Le site étudié est scindé en une partie ouest et est par le passage de l'autoroute A10.
Le cours d'eau la Trézence sillonne quant à lui le périmètre rapproché d'est en ouest, puis vers le sud-ouest vers les marais près de Puyrolland où s'identifient des versants plus marqués (panorama de l'église de Puyrolland). La Trézence et un réseau de fossés sont présents dans le périmètre immédiat, la Trézence traversant le site.
La route RD115 constitue l'axe routier transversal est/ouest du coeur du périmètre rapproché, entre Dampierre-sur-Boutonne dans la vallée de la Boutonne et Surgères en passant au nord du site étudié et à la mairie de Vergné. Une ligne à haute-tension reprend ce tracé est/ouest entre Aulnay et Surgères, en traversant le sud du site étudié. A l'échelle du périmètre immédiat, des routes locales relient Vergné, Migré, Lozay et les hameaux.

Plusieurs bois ponctuent la plaine, sur les points hauts ou accompagnant les cours d'eau dans les creux. Au sud de Loulay entre l'A10 et la RD150, le bois d'Essouvert est le bois le plus grand, soulignant un point haut. Quelques bosquets sont présents à proximité du site ainsi que des haies.

Les bourgs tant dans la plaine que dans la vallée, présentent un caractère rural. Pour la plupart, les communes comptent moins de 500 habitants, répartis dans le bourg et les hameaux voisins. Les bourgs les plus importants sont sur le tracé de la RD650 : Villeneuve-la-Comtesse, Loulay, Essouvert et comptent environ 1000 habitants. Dans le périmètre immédiat, Vergné est le seul bourg, localisé à l'est du site. S'ajoutent le hameau de la Cavaterie au nord sur la RD115, le hameau de Blouc au sud au carrefour des RD119 et RD210, et les deux hameaux de Thouars et de la Pouillère à l'ouest.
Les autres bourgs proches, localisés dans un périmètre d'environ 2 km au site, sont Migré à l'ouest, la Croix Comtesse avec le hameau de la Lignatte au nord-est, Lozay au sud et Loulay au sud-est.
Villeneuve-la-Comtesse au nord-est, La Jarie-Audouin au sud-est, Courant au sud-ouest et Saint-Félix à l'ouest sont localisés dans un périmètre entre 2 et 5 km au site, les autres bourgs du périmètre rapproché sont à plus de 5 km.

Le site s'inscrit dans un paysage agricole et éolien. Plusieurs parcs sont implantés dans le périmètre rapproché, au nord et au sud de la Trézence. Les parcs se répartissent dans la plaine, principalement selon des implantations linéaires avec une orientation nord/sud ou sud-est/nord-ouest. Au nord du site, le parc de Villeneuve Vergné (1 ligne de 7 éoliennes) est implanté en bordure est de l'A10, au sud celui de la Benâte (2 lignes de 3 éoliennes) est en bordure ouest de l'A10. Le parc de Migré est localisé au nord-ouest du site en formant une ligne courbe de 5 éoliennes suivant le relief au nord de la RD115. Ce sont les trois parcs les plus proches du site.

Des photographies et des coupes sont présentées dans les pages suivantes dans l'objectif de préciser l'organisation du paysage et la lecture du site étudié, afin de définir les sensibilités du site étudié pour l'implantation d'éoliennes. Les illustrations sont localisées sur la Carte 28, page 43 et la Carte 29, page 49.
NB: d'autres coupes et photographies sont comprises dans la partie relatives aux unités paysagères et au patrimoine.

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DU SITE

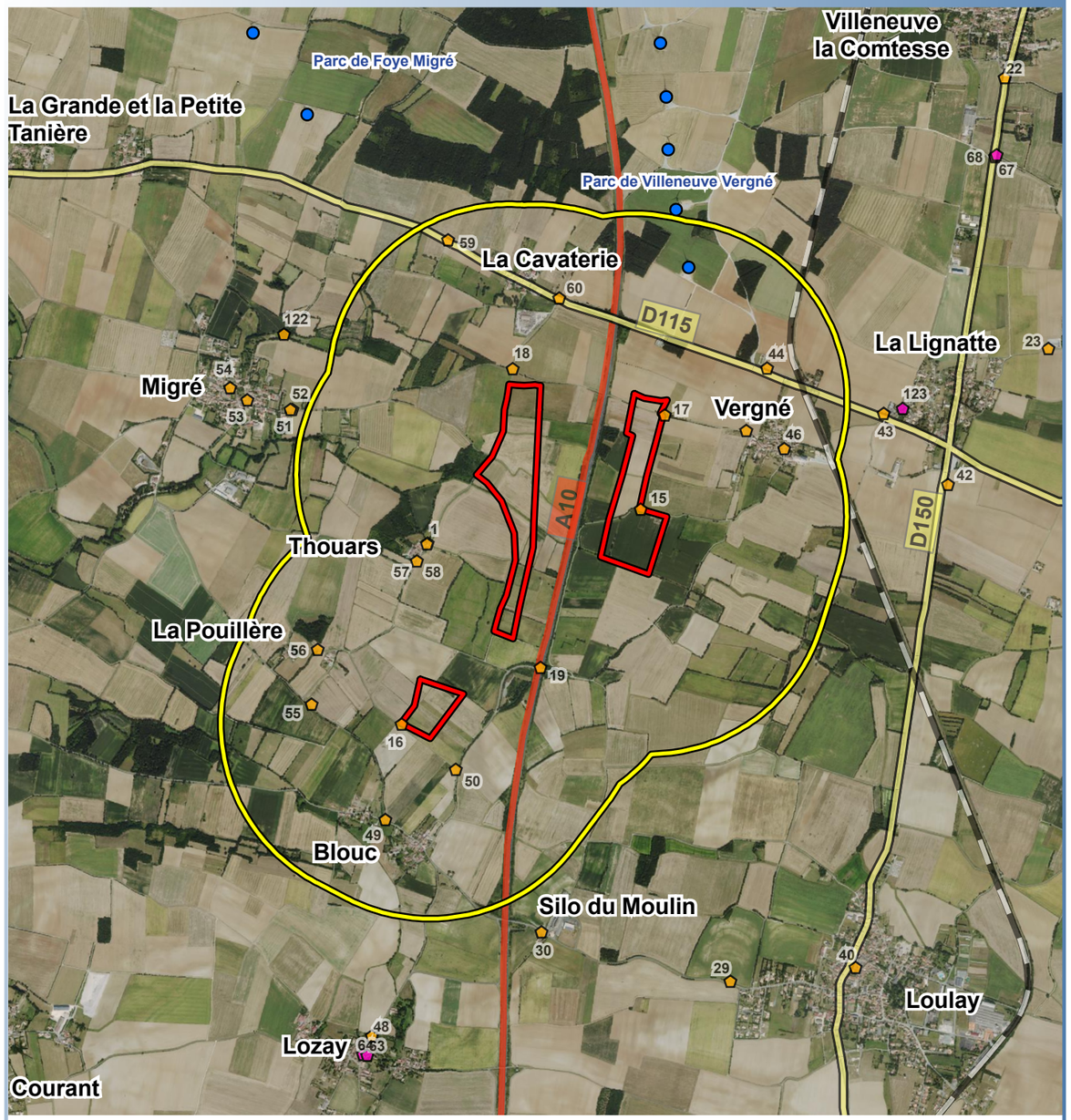

Sources : ETD, DREAL, Orthophoto @IGN

Carte 27. Photographie aérienne du site

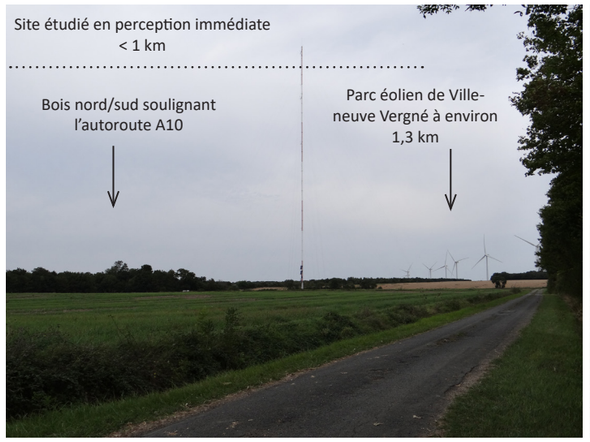

15.Mât de mesure sur le site et parc éolien de Villeneuve Vergné. Vue vers le nord depuis la route en limite est du site.



16.Vue vers le nord depuis la route de la Pouillère en limite sud du site.



17.Vue vers le sud et l'ouest depuis la RD210e3 au limite nord-est du site. Mât de mesure sur le site.

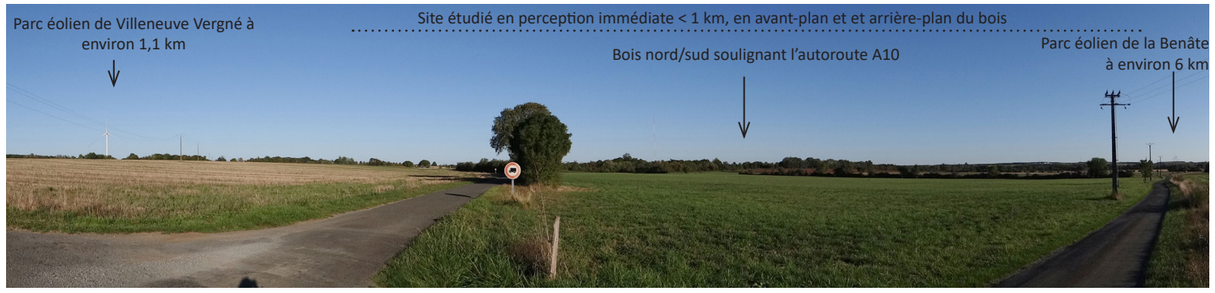

18.Vue vers l'est et le sud depuis la RD210e3 au nord-ouest du site



19.Vue vers le nord depuis le pont de la RD210e2 sur l'autoroute A10 au sud du site.

LOCALISATION DES ILLUSTRATIONS DANS LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉ

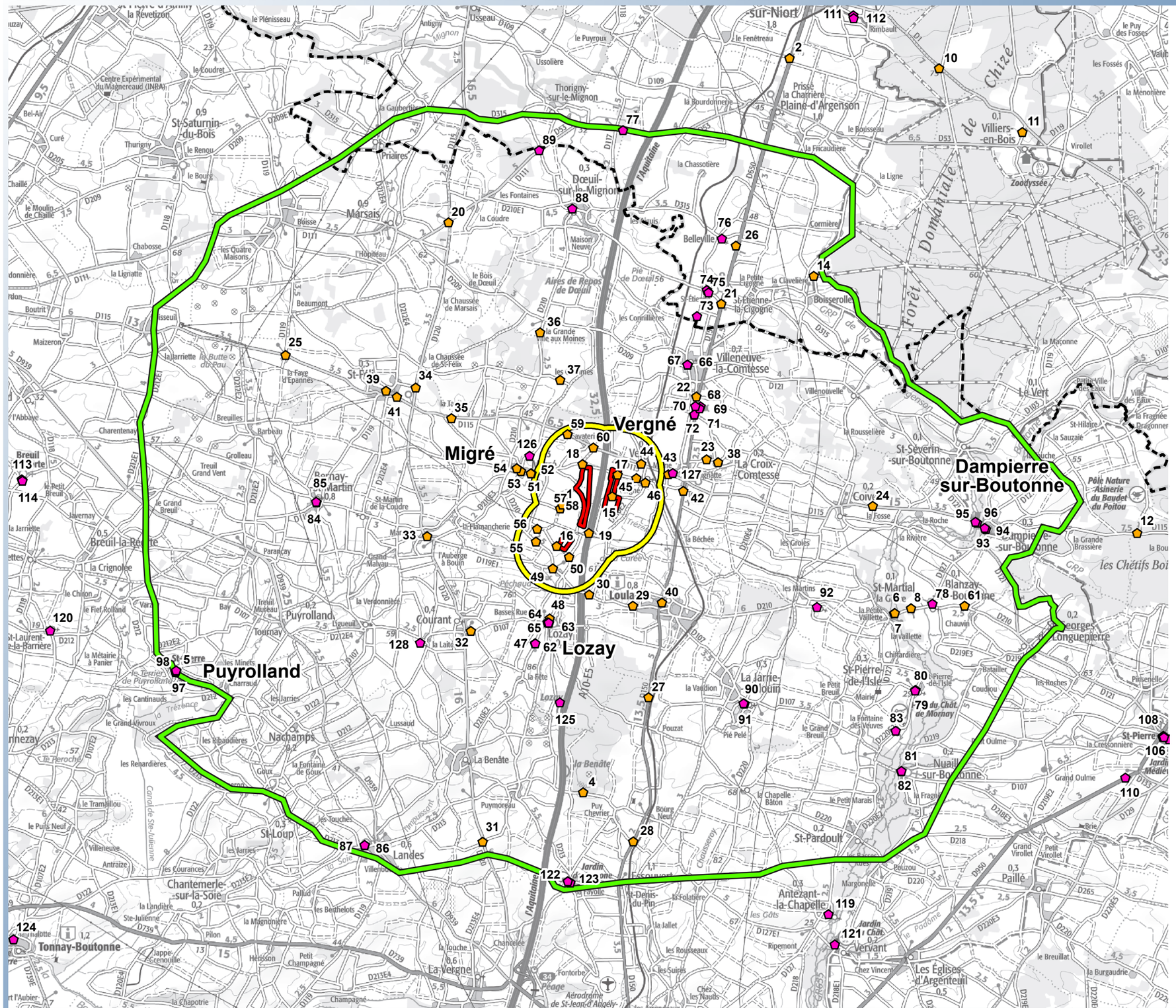

énergies et territoires développement

Zone d'implantation potentielle

Périmètres d'étude

Immédiat

Rapproché

Limite départementale

Photo et son numéro

Photo patrimoine / tourisme et son numéro

N

0 2 4

Kilomètres

Sources : ETD, Scan100 ©IGN, 2025.

Carte 28. Localisation des illlustrations dans le périmètre rapproché

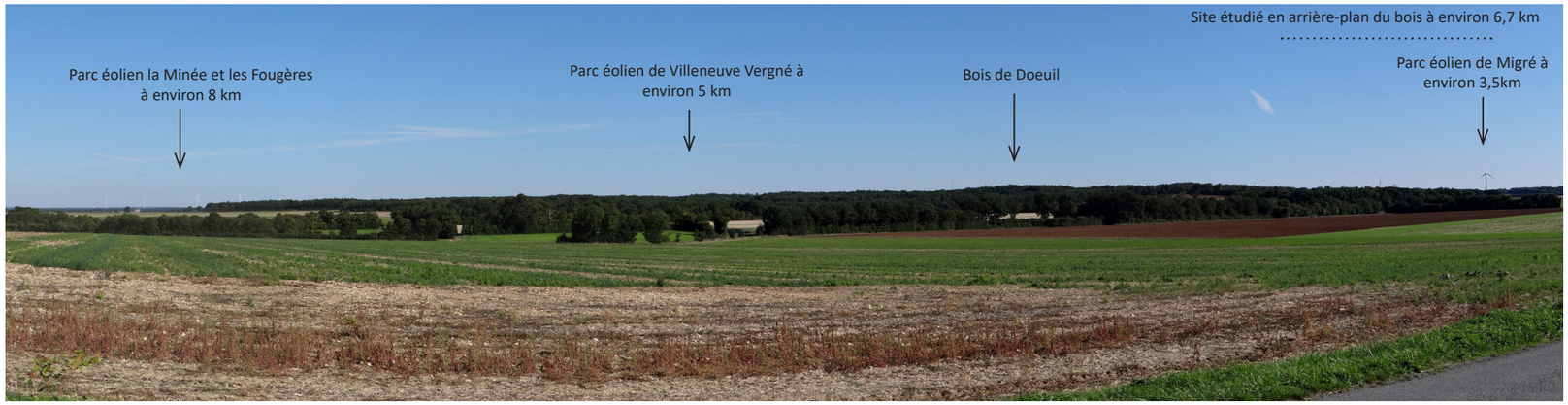

20.Vue vers le sud-est depuis le carrefour des RD120 et RD111 à l'est de Marsais. Exemple de vue depuis le nord-ouest.

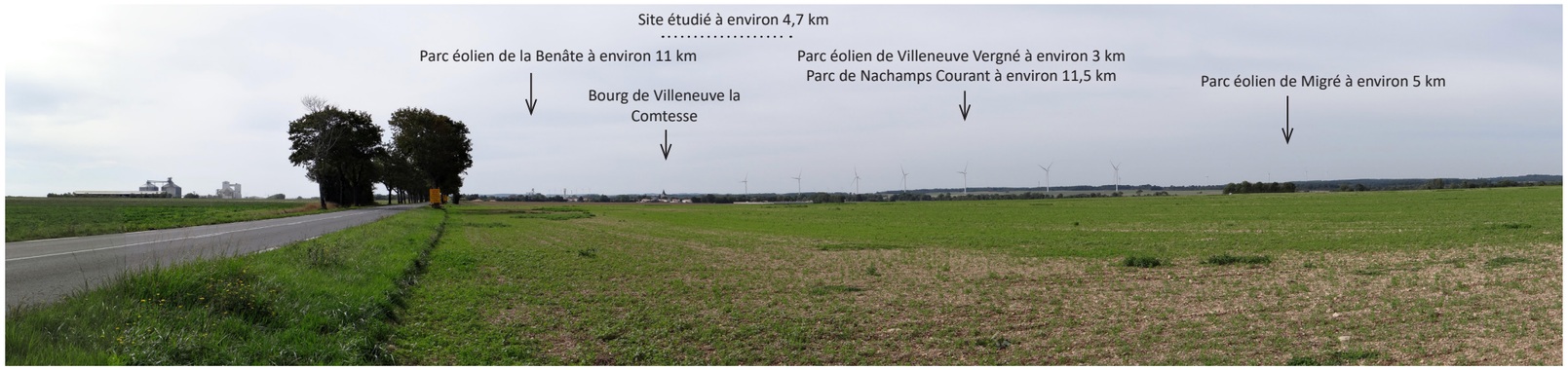

21.Vue vers le sud-ouest depuis la RD150 entre Beauvoir-sur-Niort et Villeneuve-la-Comtesse. Exemple de vue depuis le nord-est.



22.Vue vers le sud-ouest en sortie sud de Villeneuve-la-Comtesse sur la RD150. Exemple de vue depuis le nord-est.

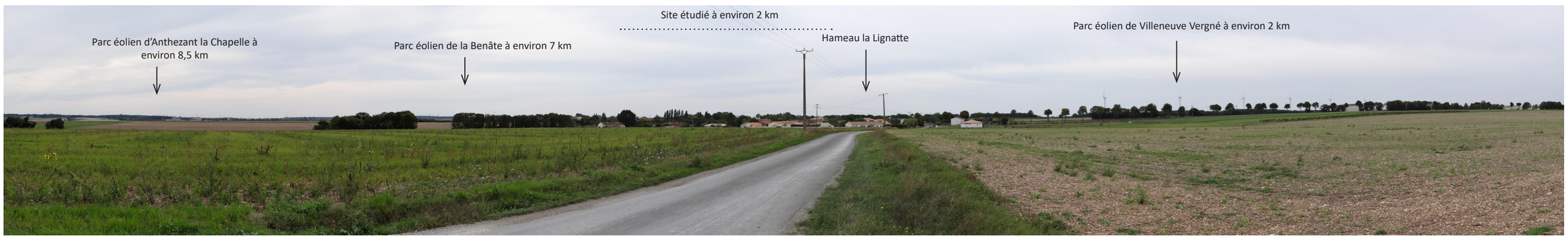

23.Vue vers l'ouest depuis sur la RD210e2 à la sortie ouest de la Croix-Comtesse. Exemple de vue depuis l'est.

Fonctionnement visuel depuis la plaine et lecture du site

Dans la plaine, les vues ouvertes et lointaines alternent avec des vues plus courtes au grè des ondulations du relief, de la végétation arborée et du bâti. Une **impression d'immensité** se dégage dans les vues sur les grandes étendues agricoles ponctuées des petits bourgs et hameaux. Ondulations du relief, bois et haies découpent les vues en plusieurs plans. Les vallons ainsi que les bourgs et les hameaux créent des ambiances plus intimistes avec leur végétation arborée et le bâti.

Le site étudié s'inscrit dans ces larges vues de la plaine, mais les jeux de relief et la végétation conditionnent sa perception en s'éloignant. Depuis les bourgs et hameaux du périmètre rapproché, à l'exception des plus proches du site, les vues vers le site sont majoritairement fermées par le bâti et la végétation. C'est le cas par exemple du bourg de Saint-Félix et de celui de Villeneuve-la-Comtesse dont la trame bâtie est complétée par une trame arborée dense.
Le site se découvre principalement depuis les entrées et sorties de bourgs et de hameaux. Il se lit alors en vue proche à lointaine dans la plaine, majoritairement en arrière-plan de haies ou de bois sauf dans les vues les plus proches depuis les routes du périmètre immédiat dont la RD115, RD210e3, RD210e2, depuis le bourg de Vergné, les hameaux de la Cavaterie et de Thouars.
Depuis le sud en s'éloignant, le bois d'Essouvert limite la perception du site depuis la route principale RD150 et l'habitat. Le site n'est pas visible depuis le panorama orienté vers le sud présent au sud du bois d'Essouvert. Depuis le nord, le site et les parcs de Villeneuve-Vergné et de Migré s'inscrivent en arrière-plan des boisements de la plaine (exemple depuis les Chaumes, la Grande-Ville-aux-Moines).

Le site se lit avec le parc éolien de Villeneuve Vergné localisé à moins de 1 km au nord. Son emprise est/ouest est d'environ 1 km et son emprise nord/sud de 2 km.
Depuis le sud, il s'inscrit en avant-plan et depuis le nord en arrière-plan du parc de Villeneuve Vergné, n'induisant pas d'enjeu d'évolution de l'angle éolien. C'est le cas par exemple depuis le hameau de Blouc et le bourg de Lozay au sud du site, et depuis Doeuil-sur-le-Mignon au nord.

Depuis les autres axes visuels, le site vient dans le prolongement sud de ce parc existant et induira une évolution de l'angle occupé par l'éolien. Le site est en effet alors perçu dans sa plus large emprise nord/sud. C'est le cas depuis Vergné, Migré, la Croix Comtesse / la Lignatte, Loulay.

Selon la position de l'observateur, d'autres parcs s'inscrivent en arrière-plan du site. En s'éloignant, le site se lit avec d'autres parcs plus proches de l'observateur (depuis le nord, le nord-ouest, le nord-est, et la partie sud du périmètre rapproché). Exceptés les parcs de Villeneuve-Vergné au nord et de Migré au nord-ouest, les autres parcs éoliens sont éloignés de plus de 4 km du site étudié, atténuant ainsi les enjeux visuels cumulés.



24.Vue vers l'ouest depuis la RD115 près de Coivert. Exemple de vue depuis l'est.



25.Vue vers l'est depuis la RD115 entre Boisseuil et Saint-Félix. Exemple de vue cadrée par les haies.



26.Vue vers le sud depuis la RD150 à Belleville. Exemple de vue cadrée dans l'axe de la route par les haies.



27.Vue vers le nord depuis la RD150 dans le bois d'Essouvert. Vue cadrée par le bois.



28.Vue vers le nord depuis la RD150 au nord d'Essouvert. Exemple de vue depuis le sud cadrée par le bois d'Essouvert.



29.Vue vers le nord-ouest depuis la RD107 à la sortie ouest de Loulay. Exemple de vue depuis le sud-est.

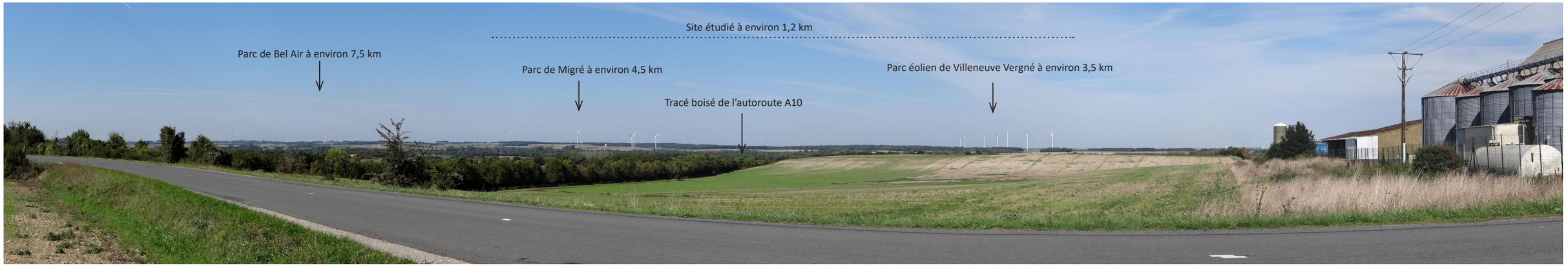

30.Vue vers le nord sur la RD107 à proximité de l'autoroute A10, au silo le Moulin. Exemple de vue depuis le sud.

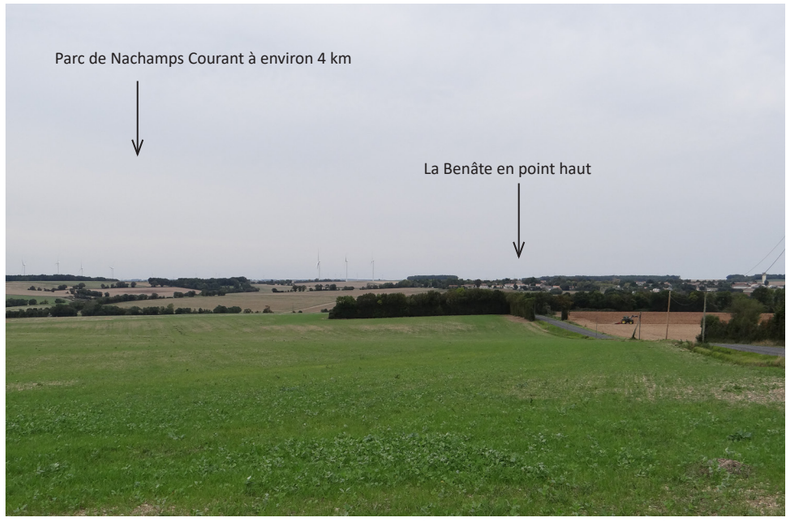

31.Vue vers le nord depuis la RD120 au sud de la Benâte. Paysage de plaine vallonnée.

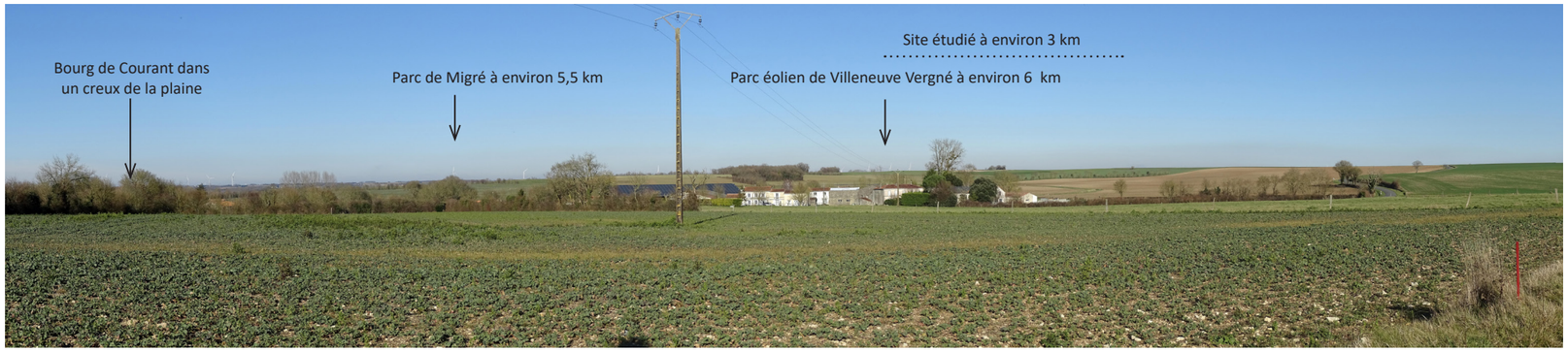

32.Vue vers le nord depuis la sortie est de Courant. Exemple de vue depuis le sud/sud-ouest.



33.Vue vers le nord et l'est depuis la RD120 à Marnay. Exemple de vue depuis l'ouest.



34.Vue vers l'est et le sud depuis la RD120 à proximité de Saint-Félix. Exemple de vue depuis l'ouest/ nord-ouest.

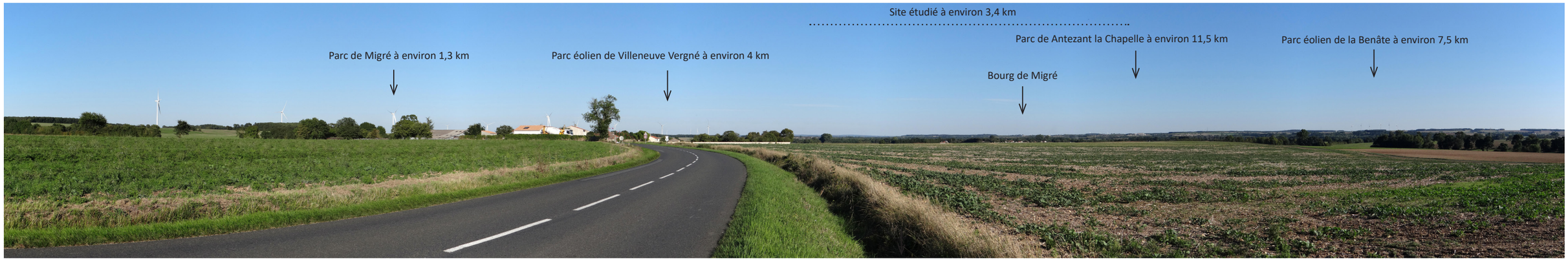

35.Vue vers l'est depuis la RD115 à l'entrée ouest du hameau de la Grande Tanière. Exemple de vue depuis l'ouest.

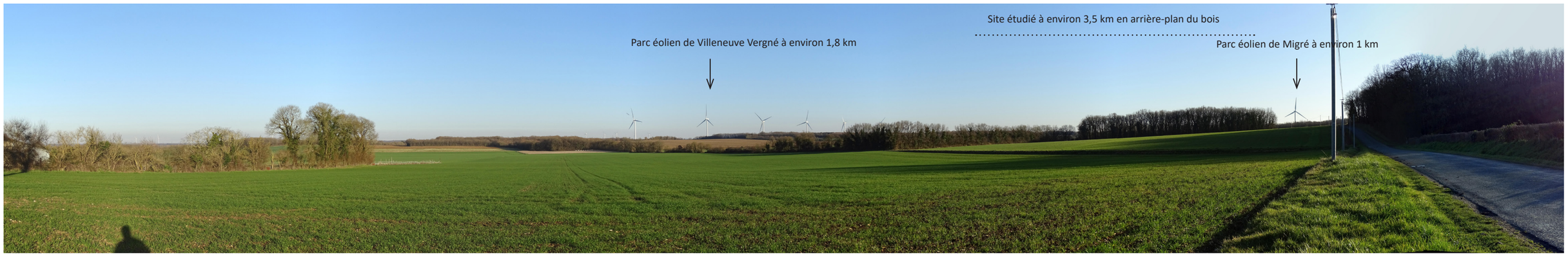

36.Vue vers le sud depuis la Grande-Ville-aux-Moines. Exemple de vue depuis le nord.



37.Vue vers le sud depuis les Chaumes. Exemple de vue depuis le nord.



38.Vue vers l'ouest depuis la place de l'église de la Croix Comtesse. Exemple de vue en centre-bourg.



39.Vue vers l'est depuis la place de l'église de Saint-Félix. Exemple de vue en centre-bourg.



40.Vue vers l'est depuis la place de la mairie de Loulay. Exemple de vue en centre-bourg.



41.Vue vers l'est depuis la sortie est de Saint-Félix près du stade. Exemple de vue en centre-bourg.

LOCALISATION DES ILLUSTRATIONS DANS LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE IMMÉDIAT

énergies et territoires développement

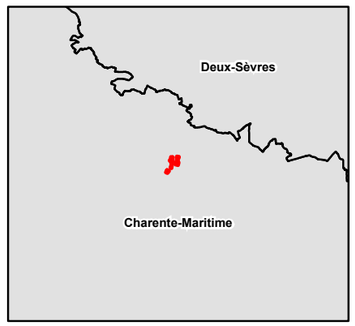

Zone d'implantation potentielle

Périmètres d'étude

Immédiat

Photo et son numéro

Photo patrimoine / tourisme et son numéro

0 250 500

Mètres

Sources : ETD, Scan25 ©IGN, 2025.

Carte 29. Localisation des illustrations dans le périmètre immédiat

L'habitat proche à l'est : Vergné, la Lignatte



42.Vue vers l'ouest depuis la RD150 en sortie sud de la Lignatte.



43.Vue vers l'ouest et le sud-ouest depuis la RD115 à la mairie de Vergné.

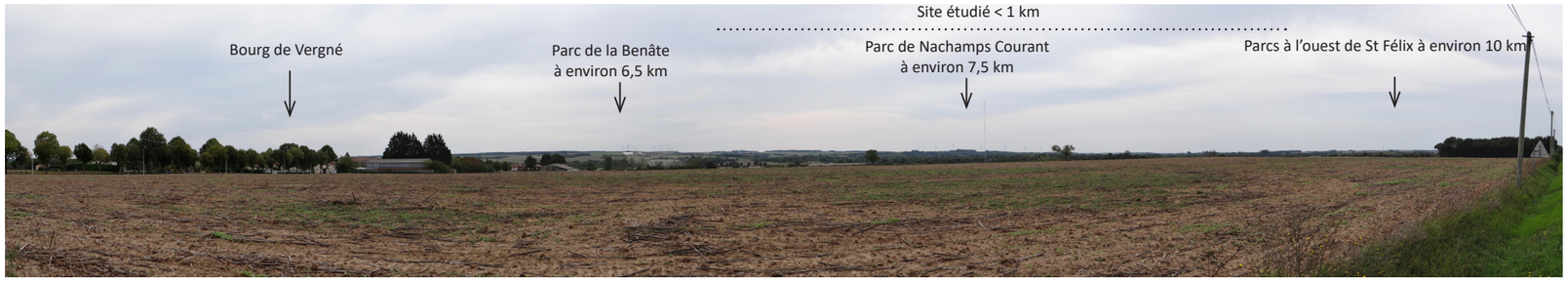

44.Vue vers le sud et l'ouest depuis la RD115 au nord de Vergné.

Le bourg de **Vergné** est bâti dans la plaine, à environ 0,5 km du site. Il est organisé autour d'une rue principale correspondant à la RD210e3. Il est complété au nord par le hameau de la Lignatte au carrefour de la RD115 et de la route principale RD150.

Des perceptions immédiates du site s'organisent depuis le bourg aux entrées nord et ouest et depuis les habitations en frange ouest du bourg. Ces vues sont ouvertes sur le paysage agricole avec le site. Du fait de sa localisation à moins de 1 km, des vues s'organisent aussi en centre-bourg avec lecture du site en arrière-plan du bâti. Ces vues immédiates dans le bourg revêtent une sensibilité paysagère.

Depuis la Lignatte et la mairie de Vergné, le site est plus éloigné (> 1 km) et se lit en arrière-plan d'un tracé arboré correspondant à la voie ferrée dans les vues ouvertes.
Dans ces perceptions **depuis l'est et le nord-est**, le **site s'inscrit dans le prolongement sud** du **parc de Villeneuve-Vergné, en s'en distinguant (interdistance de 0,7 km)**. Les parcs plus lointains à l'ouest sont de faible emprise ou non visibles.



Carte 30. Photographie aérienne de Vergné et localisation des photographies



45.Vue vers l'ouest depuis la sortie ouest de Vergné.



46.Vue vers l'ouest dans le bourg de Vergné sur la RD210e2.

L'habitat proche au sud : Lozay, Blouc



47.Vue vers le nord depuis l'entrée sud de Lozay sur la RD210e2.

Le bourg de **Lozay** est bâti dans la plaine, sur un point surélevé par rapport au ruisseau du Bief à l'est et au nord, ainsi qu'à celui de la Trézence au nord. L'habitat est groupé autour de la place de l'église et de la mairie, au carrefour des routes RD210e2 et RD107. Des haies, la végétation des jardins et la végétation arborée soulignant le ruisseau du Bief complètent la trame bâtie du bourg. Le site étudié est éloigné d'environ 1,7 km de Lozay. Cette distance induit des vues possibles du site depuis le centre bourg en arrière-plan du bâti. Les vues s'ouvrent sur la plaine depuis les accès du bourg avec lecture du site en arrière-plan de la végétation arborée ponctuant le paysage agricole.
Le hameau de **Blouc** est localisé au sud du site à environ 0,5 km. Il forme un noyau bâti groupé et accompagné de haies. Les vues sont ouvertes sur la plaine depuis ses accès en particulier à l'ouest avec lecture du site dans le paysage agricole. Depuis les habitations dans le coeur du hameau le bâti et la végétation forment un avant-plan atténuant la perception du site.
Dans ces vues depuis le sud, le **site** est **regroupé avec le parc de Villeneuve-Vergné, plus proche de Lozay tout en étant compris dans la vue sur ce parc et celui de Migré tous deux présents au nord.**



48.Vue vers le nord depuis la sortie nord de Lozay sur la RD210e2.



Carte 31. Photographie aérienne de Lozay et localisation des photographies



49.Vue vers le nord au carrefour des RD210 et RD119e1 à la sortie ouest du hameau de Blouc

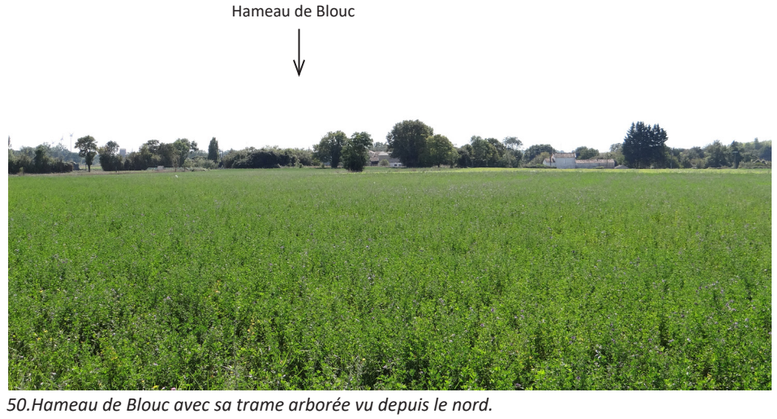

50.Hameau de Blouc avec sa trame arborée vu depuis le nord.

L'habitat proche à l'ouest : Migré, Thouars, la Pouillère



51.Vue vers l'est sur la RD210e3 à la sortie est de Migré



Carte 32. Photographie aérienne de Migré et localisation des photographies



52.Bourg de Migré et sa ceinture arborée, vu depuis son entrée est sur la RD210e3

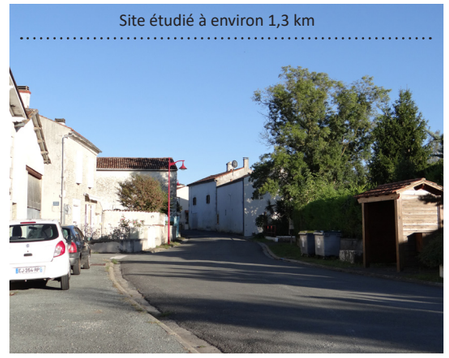

53.Vue vers l'est dans le bourg de Migré sur la RD210e3

54.Vue vers l'est dans le bourg de Migré depuis la place de l'église

Le bourg de **Migré** est localisé à environ 1,2 km à l'ouest du site. Il est implanté dans un creux de la plaine, correspondant au passage du cours d'eau la Trézence. Il est accompagné d'un maillage de haies (parcelles bocagères) et de bosquets en particulier à l'est, au nord et au sud en lien avec la Trézence. Le bâti est concentré de part et d'autre de la Trézence. Le bourg est traversé par la RD210e3 qui constitue sa rue principale. Ce contexte induit des vues cloisonnées par la végétation depuis le bourg et ses abords. Les vues s'ouvrent sur la plaine vers l'ouest en sortie ouest du bourg tandis que les vues vers l'est depuis la sortie est de Migré sont des vues courtes et cadrées par les haies.
Depuis Migré, le site se lit en arrière-plan des haies et bosquets qui l'éloignent visuellement. Le parc éolien de Migré se lit au nord à environ 1,3 km. Les parcs plus lointains à l'est sont de faible emprise ou non visibles, les vues étant cadrées par le contexte arboré du bourg. C'est le cas à la sortie est de Migré où le parc de Villeneuve Vergné n'est pas visible.

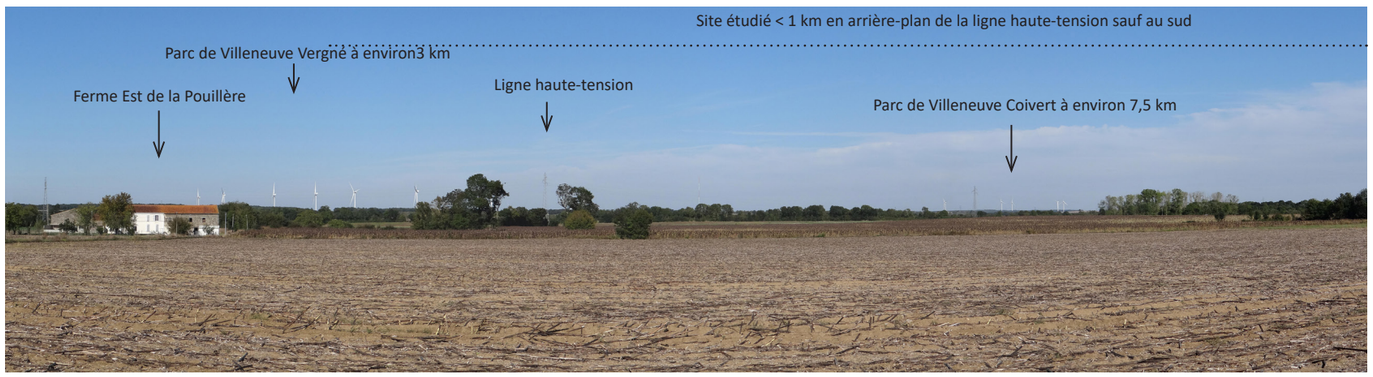

55.Vue vers le nord et l'est depuis la RD210 entre Blouc et Migré

Les hameaux de la **Pouillère et de Thouars** sont localisés à l'ouest / sud-ouest du site.
La Pouillère compte deux ensembles bâtis isolés. L'habitation de la ferme dans l'est de ce lieu-dit est la plus proche, elle est cependant orientée vers le sud et non vers le site étudié. Depuis cette habitation le secteur sud du site se lit en perception immédiate vers l'est tandis que la vue vers le nord-est sur les deux autres secteurs du site étudié est atténuée par la présence de haies à proximité de la ferme. Depuis l'habitation dans l'ouest de la Pouillère, des haies s'inscrivent en avant-plan du site. Les vues s'ouvrent sur la plaine depuis la route.
Le hameau de Thouars est organisé avec quelques habitations en bordure ouest de la route dont certaines orientées vers l'est en direction du site. Les vues sont ouvertes sur le paysage agricole bocager, avec le site en partie avec des haies en avant-plan. Il vient de part et d'autre du tracé arboré soulignant l'autoroute A10.

Dans les vues ouvertes depuis ces deux hameaux le **site s'inscrit dans le prolongement sud** du **parc de Villeneuve-Vergné.**

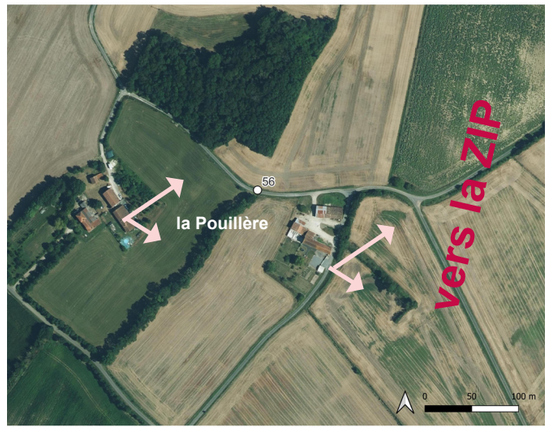

Carte 33. Photographie aérienne de la Pouillère et localisation des photographies

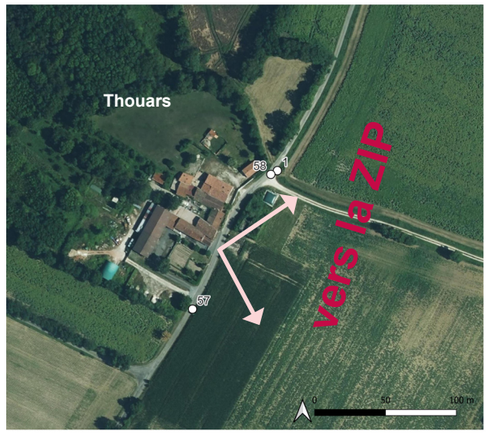

Carte 34. Photographie aérienne de Thouars et localisation des photographies



56.Vue vers l'ouest depuis le hameau la Pouillère, site dans le dos de l'observateur (cf. photographie vers l'est ci-dessous)

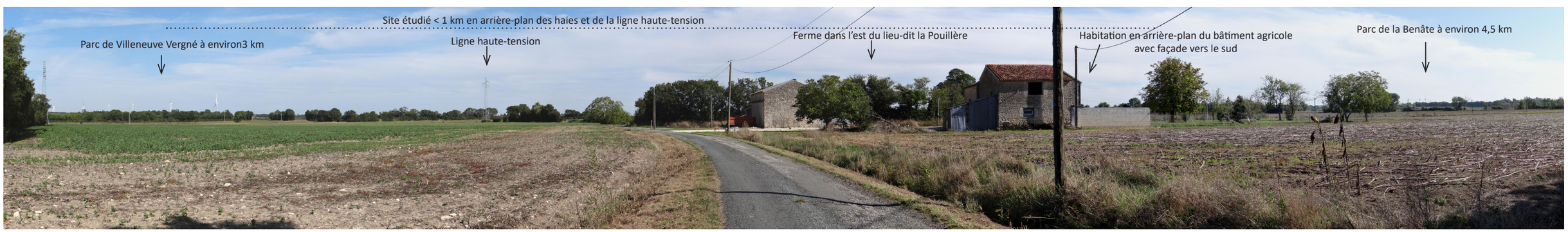

56.Vue vers l'est depuis le hameau la Pouillère



57.Vue vers le nord et l'est depuis l'entrée sud du hameau de Thouars



58.Vue vers le nord et l'est depuis la sortie nord du hameau de Thouars

L'habitat proche au nord : la Cavaterie



Carte 35. Photographie aérienne de la Cavaterie et localisation des photographies



59.Hameau de la Cavaterie depuis l'ouest sur la RD115

Le hameau de la Cavaterie est bâti dans la plaine sur le tracé de la route RD113 entre Vergné et Saint-Félix, à environ 0,5 km au nord du site. Les habitations sont réparties au sud et au nord de la RD113.

Le parc de Villeneuve-Vergné se lit avec sa ligne d'éoliennes à l'est / nord-est du hameau (< 1 km) et le parc de Migré au nord-ouest (à environ 1,2 km).
Des perceptions immédiates du site (< 1 km) s'organisent depuis ses accès est et ouest sur la RD115, depuis la route locale de Migré au sud et depuis les habitations en frange est / sud-est du hameau. Des vues sont également possibles dans le hameau du fait de la proximité, avec lecture du site en arrière-plan du bâti et de la trame arborée.

Dans ces perceptions **depuis le nord**, le **site s'inscrit dans le prolongement sud** du **parc de Villeneuve-Vergné, en s'en distinguant (interdistance de 0,7 km)**. Les parcs plus lointains à l'est et au sud sont de faible emprise ou non visibles.



60. Vue vers l'ouest sur la RD115 à la sortie est de la Cavaterie (Site dans le dos de l'observateur, photo vers l'est ci-dessous)



60. Vue vers l'est depuis la RD115 à la sortie est du hameau de la Cavaterie

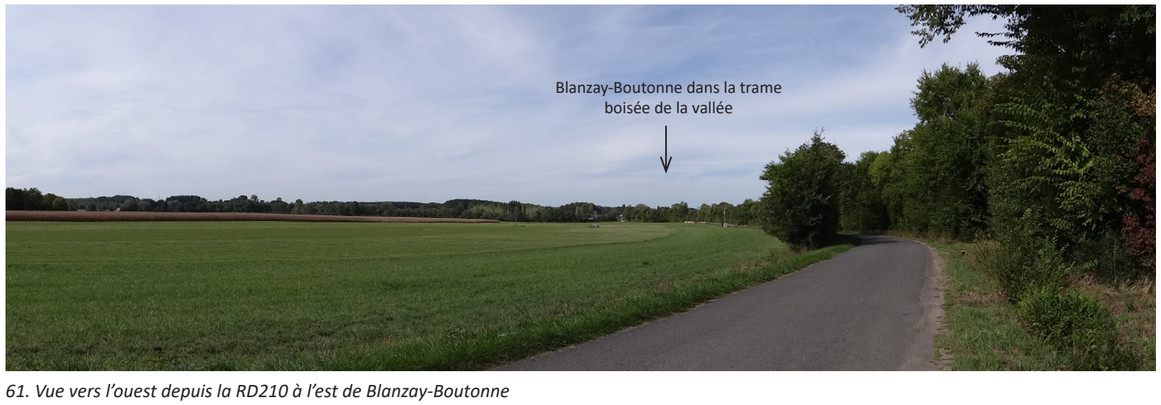

61. Vue vers l'ouest depuis la RD210 à l'est de Blanzay-Boutonne

Fonctionnement visuel depuis la vallée de la Boutonne et lecture du site

La vallée de la Boutonne est éloignée du site étudié d'environ 6 km. Dans le périmètre rapproché, elle est localisée à l'est du site.

D'une largeur de 0,5 à 1 km environ, le fond de la vallée est trés boisé. Les vues y sont fermées, avec un arrière-plan proche formé par les bois ou les haies. Les vues en direction du site étudié sont cadrées par cette ligne d'horizon arborée.
Y compris dans le périmètre rapproché, le site étudié n'est majoritairement pas visible dans la vallée (la carte de Zone d'influence visuelle du site étudié précise cette information, la vallée étant majoritairement hors des secteurs de ZIV, Carte 16, page 25).

Nb: d'autres illustratrions sont comprises dans le paragraphe relatif au patrimoine.

I.2. Analyse du site dans le contexte paysager

I.2.2. Analyse du site dans le contexte paysager rapproché et immédiat - Synthèse

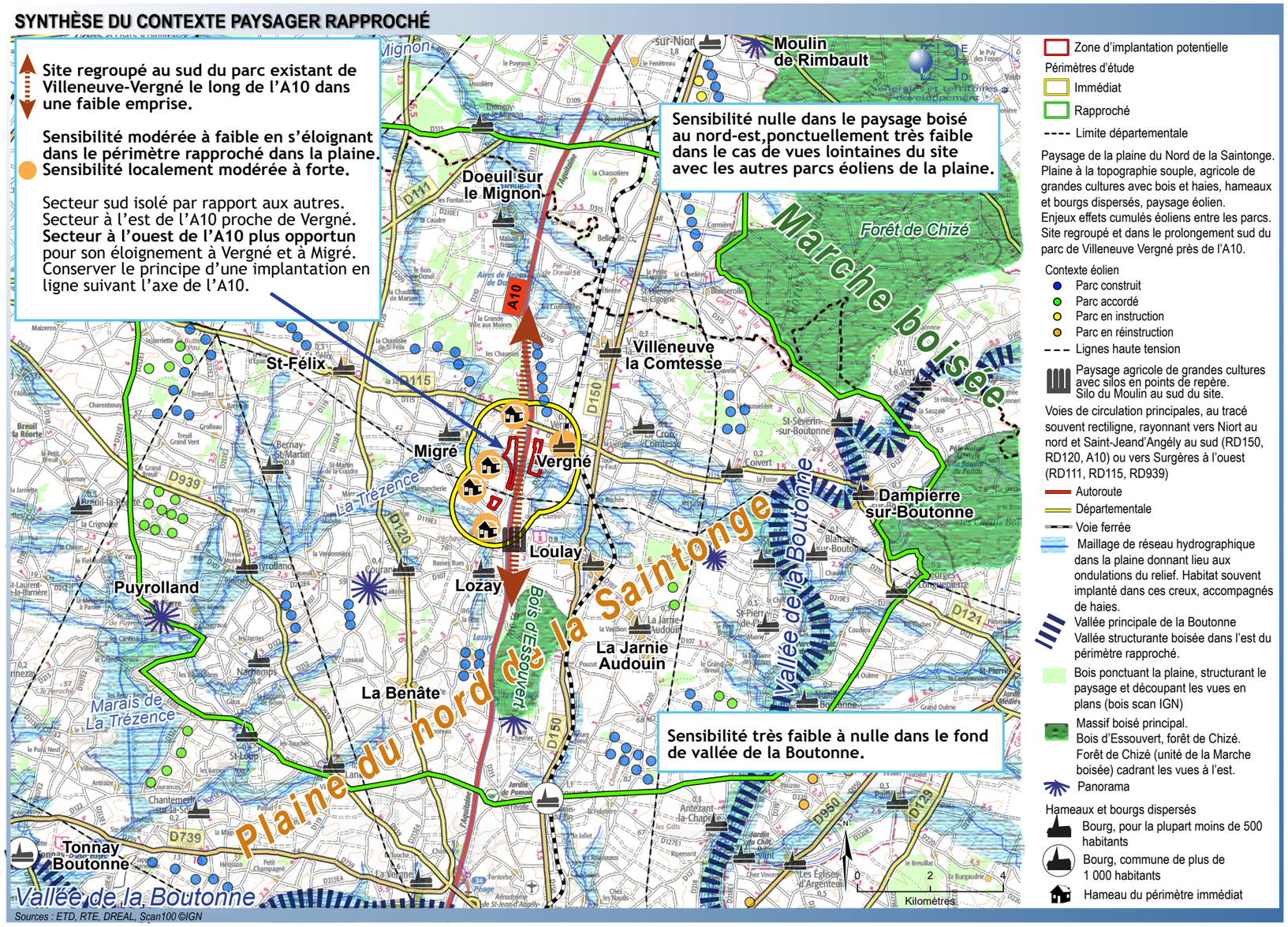

Carte 36. Synthèse du contexte paysager rapproché

Le site s'inscrit dans un **paysage mêlant grandes cultures et bois.** Les vues d'ensemble s'organisent depuis la plaine dans le périmètre rapproché et immédiat. En s'éloignant, le site est compris dans des vues découpées en plans par les haies et les bois ainsi que les ondulations amples du relief de la plaine.
Dans **la vallée de la Boutonne**, les vues en direction du site sont majoritairement cadrées par un avant-plan arboré avec une **sensibilité très faible à nulle.**

La **localisation du site étudié au sud du parc éolien de Villeneuve Vergné et dans une emprise restant faible (emprise nord/sud du site d'environ 2 km, est/ ouest d'environ 1 km) induit une sensibilité globalement modérée à faible à l'échelle du périmètre rapproché. La sensibilité est localement modérée à forte à proximité du site**.

Le site se regroupe en effet avec ce parc en s'éloignant. Dans les perceptions les plus proches, le site étudié s'ajoute au sud du parc de Villeneuve-Vergné et cette localisation induit alors nécessairement une augmentation de l'angle occupé par l'éolien. Les hameaux et bourgs localisés dans le périmètre immédiat à l'est, à l'ouest et au nord-ouest sont les plus sensibles du fait de leur proximité au site et aux deux parcs de Villeneuve-Vergné et de Migré (cf. tableau de synthèse page suivante).
Les vues ouvertes sur la plaine avec le site et les autres parcs concernent majoritairement les routes et les entrées ou sorties de hameaux et bourgs. Les habitations dans les bourgs ou hameaux n'ont pas de vue dégagée à 360° sur l'ensemble des parcs éoliens existants auxquels s'ajoute le site, la sensibilité est donc moindre en coeur de bourg et de hameau. Les haies ou bosquets ainsi que le bâti créent en effet un avant-plan dans les vues en direction des parcs éoliens ainsi que du site étudié.

La **recommandation** est de **conserver le principe d'une implantation selon une orientation nord/sud comme le parc de Villeneuve-Vergné (cohérence).**

Le secteur est du site, à l'est de l'autoroute est très proche du bourg de Vergné (0,5 km) et présente par conséquent une sensibilité plus forte dans les vues immédiates depuis ce bourg.
La zone à l'ouest de l'autoroute est proche du hameau de Thouars dans une large emprise nord/sud mais présente une sensibilité moindre depuis Vergné pour son éloignement (environ 1 km), et elle est également éloignée d'environ 1 km de Migré.
Au sud, le petit secteur à l'ouest de l'autoroute et au sud de la ligne haute-tension induirait a priori une éolienne plus isolée. Ecarter ce secteur sud permettrait aussi de se reculer des hameaux de Blouc et de la Pouillère ainsi que du bourg de Lozay, et plus globalement de réduire l'emprise nord/sud du projet.

Habitat proche (< 2 km du site)	Périmètre d'étude	Distance au site étudié en km	Sensibilité (état initial)
Vergné	Périmètre immédiat	environ 0,5 km à l'est du site	Lecture du site en vue immédiate à l'ouest du bourg à environ 0,5 km. Bâti et végétation en avant-plan du site filtrant les vues dans le coeur du bourg. Vues ouvertes en sortie nord et ouest. Vues depuis le bourg dont en centre-bourg avec site en arrière-plan du bâti. Site lu dans sa plus large emprise nord/sud depuis cet habitat proche à l'est (environ 70°). Site au sud du parc de Villeneuve-Vergné en s'en distinguant de même qu'avec celui de Migré. **Sensibilité modérée à forte.** Autres parcs plus éloignés à l'ouest et au sud-ouest (> 5 km) ainsi qu'à l'est (> 4 km), sud-est et au nord-est (> 5 km) atténuant l'enjeu effets cumulés.
Hameau de La Lignatte	Périmètre rapproché	environ 1,5 km au nord-est du site	Lecture du site en arrière-plan des arbres de la plaine, en prolongement sud du parc éolien de Villeneuve-Vergné en s'en distinguant. Depuis cet habitat proche au nord-est, emprise du site diminuée par cette localisation et par la distance (environ 30°). Vues atténuées par le bâti et la végétation en avant-plan dans le coeur du hameau. **Sensibilité modérée.** Parc de Migré à l'ouest de celui de Villeneuve-Vergné. Autres parcs plus éloignés à l'ouest et au sud-ouest (> 5 km) ainsi qu'à l'est (> 3,5 km), sud-est et au nord-est (> 4,5 km) atténuant l'enjeu effets cumulés.
Lozay	Périmètre rapproché	environ 1,7 km au sud du site	Site dans la vue vers le nord avec les parcs de Migré et de Villeneuve-Vergné. Lecture du site plus proche tout en étant regroupé avec le parc de Villeneuve-Vergné limitant les effets cumulés éoliens (site dans angle éolien existant). Site lu dans sa plus faible emprise est/ouest depuis cet habitat au sud, diminuée également par la distance (environ 20°). Vues atténuées par le bâti et la végétation en avant-plan dans le coeur du bourg. **Sensibilité modérée.**
Hameau de Blouc	Périmètre immédiat	environ 0,5 km au sud du site	Site en vue immédiate au nord. Site dans la vue vers le nord avec les parcs de Migré et de Villeneuve-Vergné. Lecture du site plus proche tout en étant regroupé avec le parc de Villeneuve-Vergné et celui de la Minée et des Fougères en arrière-plan à environ 9,5 km limitant les effets cumulés éoliens (site dans angle éolien existant). Site lu dans sa plus faible emprise est/ouest depuis cet habitat au sud (environ 50°). Bâti et végétation en avant-plan du site filtrant les vues dans le coeur du hameau. **Sensibilité modérée à forte pour le sud du site plus proche.**
Migré	Périmètre rapproché	environ 1,2 km à l'ouest du site	Bourg dans un secteur bocager cloisonnant les vues. Lecture du site en arrière-plan de la trame arborée, au sud-est du parc de Migré localisé à environ 1,5 km au nord du bourg. Vues atténuées par le bâti et la végétation en avant-plan dans le coeur du bourg. Site lu dans sa plus large emprise nord/sud depuis cet habitat proche à l'ouest, en étant atténuée par la distance (environ 60°). **Sensibilité modérée.** Parc de Villeneuve-Vergné à environ 2,5 km. Parcs à l'ouest à plus de 4 km. Autres parcs plus éloignés au nord-est et à l'est très peu ou non visibles (> 5 km), limitant l'enjeu effets cumulés.
Hameau de la Pouillère	Périmètre immédiat	environ 0,5 km à l'ouest du site	Site en vue immédiate à l'est et au nord-est, dans la vue sur le parc de Villeneuve-Vergné et celui de Villeneuve Coivert éloigné à environ 7,5 km. Lecture du site plus proche et dans le prolongement sud du parc de Villeneuve-Vergné. Site lu dans sa plus large emprise nord/sud depuis ce lieu-dit à l'ouest (environ 105°). Vue cependant filtrée par les haies depuis les habitations sauf pour le sud du site depuis la ferme dans l'est du hameau. **Sensibilité modérée à forte pour le sud du site plus proche.**
Hameau de Thouars	Périmètre immédiat	environ 0,5 km à l'ouest du site	Site en vue immédiate à l'est. Lecture du site plus proche et dans le prolongement sud du parc de Villeneuve-Vergné. Vues globalement ouvertes sur la plaine vers l'est depuis le hameau. Site lu dans sa plus large emprise nord/sud depuis cet habitat proche à l'ouest, Thouars étant le hameau d'où l'angle occupé par le site étudié est le plus large (environ 160°). **Sensibilité modérée à forte.** Contexte arboré limitant l'enjeu effets cumulés. Autres parcs au nord-est, à l'est et au sud-est plus éloignés (> 5 km), peu ou non visibles. Parc de Lozay de faible emprise au sud à environ 5 km. Vue fermée vers l'ouest, le sud-ouest et le nord-ouest par le bois et les haies autour du hameau, parcs éoliens non visibles.
Hameau de la Cavaterie	Périmètre immédiat	environ 0,5 km au nord du site	Lecture du site au sud et au sud-est en vue immédiate. Site au sud de la route RD115 et du parc éolien de Villeneuve-Vergné dans son prolongement en s'en distinguant. Depuis cet habitat à proximité immédiate au nord / nord-ouest, emprise du site diminuée par cette localisation (environ 65°). Bâti et végétation en avant-plan du site filtrant les vues dans le coeur du hameau. **Sensibilité modérée à forte.** Parc de Migré proche au nord-ouest et celui de Villeneuve-Vergné au nord-est avec le site au sud/sud-est avec un enjeu effets cumulés. Autres parcs plus éloignés (> 5 km).

Tableau 4. Synthèse des sensibilités depuis l'habitat proche